

CTA DU 18 OCTOBRE 2016

MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LES CORPS DES INFIRMIERS

I°) PRESENTATION DU DISPOSITIF :

Pour les deux corps d'infirmiers, corps de catégorie A infirmiers de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur, et corps de catégorie B infirmiers du ministère chargé de l'Education Nationale, l'adhésion juridique au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est fixée au 1^{er} septembre 2016.

- L'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) est assise sur les fonctions de l'agent :

2 groupes de fonctions pour les infirmiers de catégorie A :

<u>GROUPE 1</u>	missions de conseiller technique et de coordination	EFFECTIFS
1	Conseiller technique auprès du Recteur,	1
	Conseiller technique auprès du DASEN.	4
	Adjoint au Conseiller Technique auprès du DASEN,	4
	Chargé de mission secourisme	1
	Coordonnateur de bassin	42
<u>GROUPE 2</u>	missions de prévention et de soins	569
2	dans tous les services et établissements : mission d'infirmier	

2 groupes de fonctions pour les infirmiers de catégorie B :

GROUPE		EFFECTIFS
1	missions de conseiller technique et de coordination	0
2	missions de prévention et de soins	7
	dans tous les services et établissements : mission d'infirmier	



- Le CIA (complément indemnitaire annuel) qui tient compte de l'engagement professionnel de l'agent et de sa manière de servir, revêt un caractère facultatif et fait l'objet d'un seul et au maximum deux versements annuels.

2/2

II°) MONTANT ANNUEL DE L'IFSE :

- IFSE Infirmiers catégorie A :

GROUPE	FONCTIONS	MINIMUM REGLÉ- MENTAIRE	MAXIMUM REGLÉ- MENTAIRE	MINIMAL MINIS- TERIEL	MONTANT ACADEMIQUE DE REFERENCE
1	CT Recteur CD DASEN Adjoint CT DASEN chargé mission secourisme coordination de bassin	HC : 1450 Cl sup) Cl N)1400	NL : 12 520 Logé : 7 020	3000	7920 6384 5544 4824 4824
	mission d'infirmier (non logé)	HC : 1450	NL : 11 505		2800
2	mission d'infirmier (logé)	Cl sup) Cl N)1400	Logé : 6205		

- IFSE Infirmiers catégorie B :

GROUPE	FONCTIONS	MINIMUM REGLÉ- MENTAIRE	MAXIMUM REGLÉ- MENTAIRE	MINIMAL MINISTERI EL	MONTANT ACADEMIQUE DE REFERENCE
2	mission d'infirmier (non logé)	cl.sup : 1100	4860	2800	NL 3604
	mission d'infirmier (logé)	cl. normale : 1020			Logé : 1802